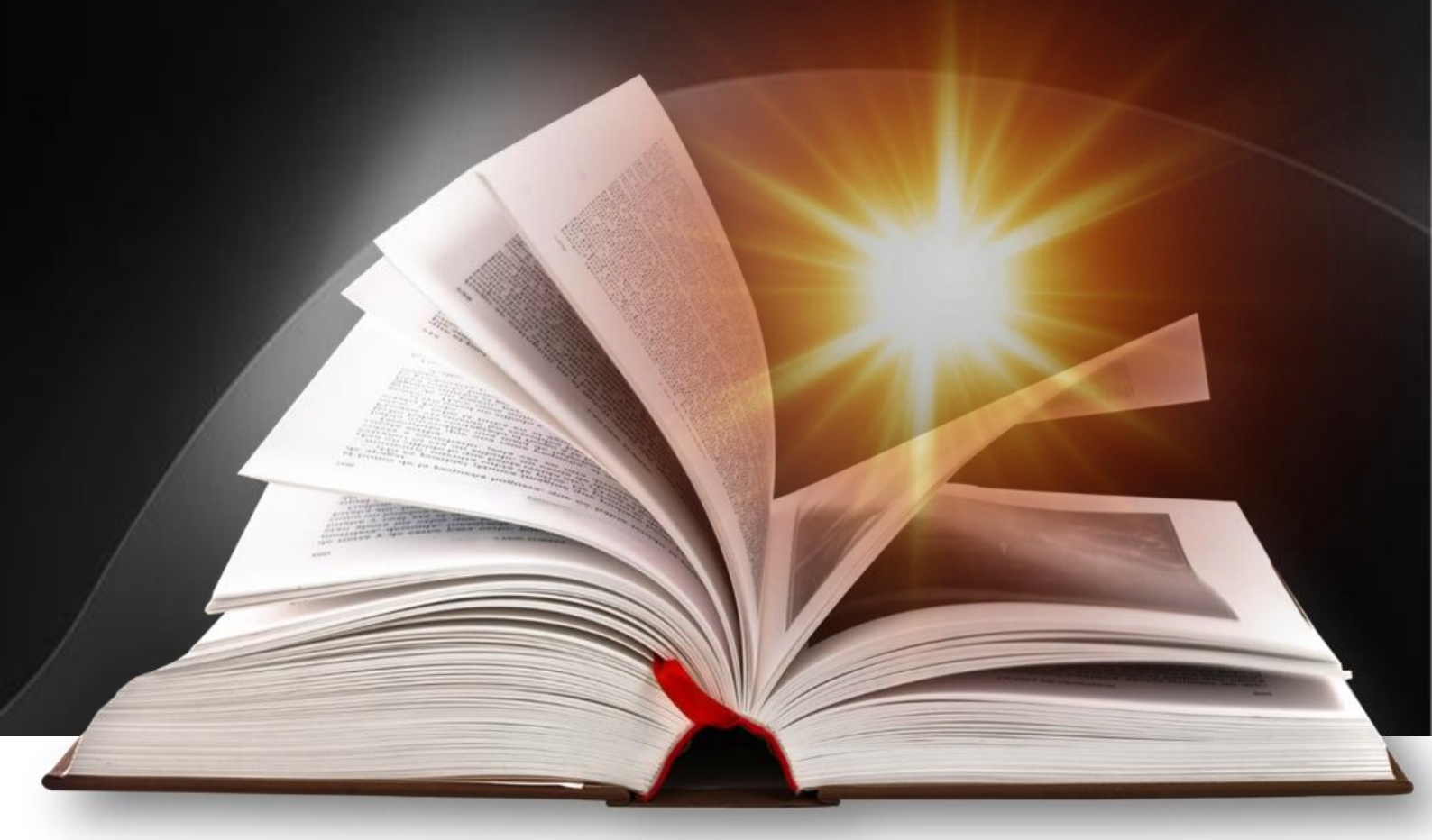
ISSN
: 2790-6248
: 2790-6256

RPJ

Revue Panafricaine de la Jeunesse

- Pan African Youth Journal -



Volume 3, n°1, Janvier- Avril 2024

EDITIONS LUMUMBA
Un nouvel élan de l'édition africaine

Association Panafricaine pour l'Encadrement et la Formation de la Jeunesse

African Scientific Universe

Afrindala Group

© Editions Lumumba

Le panafricanisme sportif et la lutte contre la marginalisation de l'Afrique au sein du mouvement international olympique : approche critique et perspectives

[Sporting Pan-Africanism and the Fight Against Africa's Marginalization Within the International Olympic Movement: Critical Approach and Perspectives]

Dr Justin AVOMO
Université de Yaoundé I/Cameroun
Email : avomojustin0@gmail.com

ISSN

: 2790-6248

: 2790-6256

Revue Panafricaine de la Jeunesse

- Pan African Youth Journal -

DOI : https://doi.org/10.58610/RPJ.2790.6248.6256.31

Editions Lumumba I Association Panafricaine pour l'Encadrement et la Formation de la Jeunesse

EDITIONS LUMUMBA

Un nouvel élan de l'édition africaine

Revue Panafricaine de la Jeunesse (RPJ)
ISSN : 2790-6248
e-ISSN : 2790-6256
Volume 3, n°1, Janvier– Avril 2024
© Editions Lumumba - APANAEFJ
Bibliothèque Nationale du Congo I Ordonnance loi n° 89-010 du 11 janvier 1989 – Permis d'implantation n° BNC/DPHK/08/2022

Afrindala Group

La Revue Panafricaine de la Jeunesse (RPJ) est une revue scientifique internationale, interdisciplinaire et interactive. Elle se veut un lieu de diffusion de travaux de recherche originaux et substantiels sur diverses questions liées aux enjeux et défis des sociétés africaines, dans toutes les disciplines scientifiques. La RPJ est enregistrée par le Centre International de l'ISSN (International Standard Serial Number) sous les numéros ISSN : 2790-6256 et e-ISSN : 2790-6248.

Les Éditions Lumumba, sous la houlette du Label Panafricain Afrindala Group de l'Association Panafricaine pour l'Encadrement et la Formation de la Jeunesse (APANAEFJ), branche « Afriscience », est une maison d'édition enregistrée en RD Congo conformément à l'Ordonnance-Loi n° 89-010 du 11 janvier 1989 et opérant sous le permis d'établissement n° BNC/DPHK/08/2022. Auprès de l'Agence Internationale de l'ISBN, par l'intermédiaire de l'Agence Francophone pour la Numérotation Internationale du Livre (AFNIL), les Éditions Lumumba sont enregistrées sous l'identifiant éditeur : 978-2-38489.

Le comité scientifique international, composé d'enseignants et de spécialistes d'Afrique et d'ailleurs, assure une diversité d'expertises et de perspectives. En tant que membre de Crossref, une organisation américaine participant à l'indexation globale du contenu scientifique, les Éditions Lumumba bénéficient d'un préfixe DOI (10.58610) pour attribuer un DOI unique à chaque œuvre éditée. Ceci permet aux publications d'être accessibles à des milliers de membres de Crossref et à des centaines d'organisations, y compris les institutions scientifiques et universitaires du monde entier, augmentant considérablement la visibilité et l'impact international des travaux publiés.

Les Éditions Lumumba s'appuient sur un vaste réseau de distributeurs et de partenaires internationaux, incluant des universités, des ONGs et de grandes plateformes telles que CAIRN.INFO (la plus grande bibliothèque numérique francophone), DILICOM, OpenEdition Books, la plateforme Afriscience, etc.

© Editions Lumumba, avril 2024

Revue Panafricaine de la Jeunesse

— RPJ —

- Pan African Youth Journal -

Revue scientifique internationale, interdisciplinaire et interactive

Périodicité : avril, août et décembre
Prix du numéro : 30 USD
Abonnement annuel : 100 USD
Version numérique disponible sur : www.afriscience.org
Suivez-nous sur nos réseaux sociaux :
@editionslumumba | @afriscience

Imprimé en République Démocratique du Congo

Tél. (+243) 90 43 370 19
Email : contact@editionslumumba.com
Site web : www.editionslumumba.com
Siège : 10, avenue de la Moto croisement boulevard M'siri, ville de Lubumbashi, RD Congo

Editorial

Nous sommes honorés de vous convier à explorer les profondeurs de la pensée et de l'innovation africaines à travers ce numéro inaugural de l'année 2024 pour la Revue Panafricaine de la Jeunesse. À l'intérieur de ces pages, vous découvrirez une diversité d'idées et de perspectives provenant des esprits les plus brillants du continent africain et au-delà.

Notre objectif essentiel demeure clair et pressant : éclairer la scène intellectuelle pour les décideurs politiques, les chercheurs, les acteurs sociaux et tous ceux assoiffés de connaissance, en offrant des fondations scientifiques robustes et fiables.

La Revue Panafricaine de la Jeunesse est devenue une voix internationale, un lieu où convergent des études enracinées dans la réalité africaine. Autrefois confrontées à des barrières éditoriales, ces études rayonnent désormais, reflétant la diversité des voix et des expériences qui enrichissent notre continent.

L'essor remarquable de la science africaine est un héritage collectif à préserver, une source d'énergie à nourrir avec passion. Les membres dévoués de notre comité scientifique, accompagnés d'experts issus de divers horizons, ont relevé avec enthousiasme le défi d'enrichir la pensée africaine. La variété des connaissances et des idées, s'étendant au-delà des frontières de l'Afrique, fait de la RPJ une plateforme panafricaine en perpétuelle évolution, porteuse d'une promesse renouvelée à chaque parution.

En tant que bastion de la recherche africaine, la RPJ s'engage fermement à maintenir des normes de qualité rigoureuses, avec un processus de sélection sérieux garantissant un taux d'acceptation de 50%. L'accueil enthousiaste que nous recevons d'un public vaste et diversifié, tant africain qu'international, témoigne de notre engagement à promouvoir une science africaine solide et irréprochable.

Ce numéro exceptionnel présente les contributions de chercheurs éminents explorant une multitude de domaines cruciaux pour notre époque. Chacun de ces articles, soigneusement façonné, offre une plongée captivante dans des thématiques essentielles pour notre temps.

Notre équipe éditoriale, en collaboration avec notre comité scientifique et nos évaluateurs externes, travaille sans relâche avec les auteurs pour garantir la qualité et la pertinence de chaque contribution. Cette synergie collaborative est cruciale pour propulser la science africaine au pinacle international, assurant que les sociétés africaines récoltent pleinement les fruits de la recherche novatrice.

Nous vous invitons à vous plonger avec passion dans ce numéro captivant, à dévoiler les trésors de la science africaine et à rejoindre notre communauté de lecteurs. En participant à cette aventure intellectuelle, vous contribuez à renforcer l'influence de la science africaine à l'échelle mondiale, ouvrant ainsi la voie à des sociétés africaines éclairées par les lumières de la recherche de qualité. Embarquez avec nous dans ce voyage fascinant à travers les découvertes, les innovations, et les idées qui sculptent le futur dynamique de l'Afrique et du monde.

Dr Basile Mulwani Makelele
Professeur des Universités

Equipe de la revue

Comité de rédaction :

- Directeur de Publication : M. le Pr. Basile Mulwani Makelele, RD. Congo
- Rédacteur en chef : M. le Pr. Philippe Kasongo Maloba Tshikala, Belgique
- Rédacteur en chef Adjoint : M. Valery Ngoy Ndala, RD. Congo
- Secrétaire éditorial : William Agbaka, Bénin
- Coordinateur du processus d'adhésion : Marie Mbatshiona Mundi, RD Congo
- Gestionnaire administratif : Banon Zinsou Côme, Bénin
- Gestionnaire financière : Clarisse Mwelwa Bilepo
- Coordinateur des partenariats : Fidèle Bukasa Kabwe, RD Congo
- Gestionnaire des statistiques : Kalunga Shakoli Dieu Merci, RD Congo
- Traducteur en chef : Dr. Fo-Koku D. Woameno, Togo
- Correcteur principal : Jean-Micky Kafuwa Musongo, RD Congo
- Responsable de la publication en ligne : Mme Blin Acouh Marie-José, Côte d'Ivoire

Comité scientifique :

- Abdoulaye Ouedraogo, PhD, Ministère de l'Économie, des Finances et de la Planification (MEFP), Burkina Faso
- Abi-Kaberou Gildas, PhD, UAC/ENS-Porto-Novo/Laboratoire de Pédagogie et Didactique des Sciences Humaines (LaPEDIH), Bénin
- Adaba Koffi Amessou, PhD, Université de Lomé, Togo
- Akimou Tchagnaou, PhD, Université de Zinder, Niger
- Ambombi Eyolo Azede Espoir, PhD, Chaire MBA, Afrikan campus, République du Congo
- Amoussou Franck, PhD, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- Ballo Drissa, PhD, Enseignant-chercheur, Mali
- Basile Mulwani Makelele, PhD, Université de Lubumbashi, République démocratique du Congo
- Bekolo Engoudou Bruno, PhD, Université de Douala, Cameroun

- Bitouga Bernard Aristide, PhD, Université de Douala, Cameroun
- BOUMA Carine Nadège, PhD, Université de Bamenda, Cameroun
- Christian Bumute, PhD, Université de Likasi, RD Congo
- Essome Lele Gislain Arnaud, PhD, Unité de recherche ECLLA, Université Jean-Monnet Saint-Étienne, Cameroun
- Félix N'dia Anon, PhD, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
- Fidélie Ntshikala Mbuya, PhD, Université de Kolwezi, RD Congo
- Fo-Koku D. Woameno, PhD, Université de Lomé, Togo
- Gaby Ilunga Mutombo, PhD, Université de Lubumbashi, RD Congo
- Gano Nouhou, PhD, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal
- Gninneyo Sylvestre-Pierre NIYA, PhD, École Normale Supérieure, Burkina Faso
- José Ngoy Wa Ngoy Twite, PhD, Université de Kolwezi, RD Congo
- Kabiena Kuluila Pierre Valery Dieudonné, PhD, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Kabuya-Kabeya Sthilobo Hilaire, PhD, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Kaniki Wa Cilombo Joseph-Robert, PhD, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Kongue Toyindou, PhD, Université de Lomé, Togo
- Lago Blé Angelin, PhD, Université Jean-Lorougnon Guede, Daloa, Côte d'Ivoire
- Lokossou Bonaventure, PhD, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- Matthias Cinyabuguma, PhD, Banque mondiale, RD Congo
- Melingui Ayissi, PhD, Université de Douala, Cameroun
- Metsena Ndjavoua, PhD, Université de Maroua, Cameroun
- Mohamed Atteyoub H. dit Modibo SIDIBÉ, PhD, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB), Mali

- Moussa Coulibaly, PhD, Université Assane Seck de Ziguinchor, Sénégal
- Moussa Dourfaye Abdoul-kadze, PhD, Service de la santé, Niger
- Nebie Boukary, PhD, Université de Fada N'Gourma, Burkina Faso
- Ngala Ntumba Peter, PhD, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Ngono Ossango Pangrace, PhD, Université de Yaoundé, Cameroun
- Nkongolo Mulami Kapweka Alphonse, PhD, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Ntita Ntita Jean Christ, PhD, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Nyebe Atangana Sandrine, PhD, Ministère de l'Éducation Secondaire, Cameroun
- Patrice M'Bétien KONE, PhD, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
- Philippe Kasongo Maloba Tshikala, PhD, Université de Lubumbashi, RD Congo
- Raymond-Bernard Ahouandjinou, PhD, Université d'Abomey Calavi, Bénin
- SAIDI Hicham, PhD, Université Moulay Ismaï, Maroc
- Serge Caleb Mbula Musasa Mwadianvita, PhD, Université Pédagogique Nationale (UPN) de Kinshasa, RD Congo

Revue Panafricaine de la Jeunesse
Revue scientifique internationale
ISSN : 2790-6248 I e-ISSN : 2790-6256
Editions Lumumba
Un nouvel élan de l'édition africaine
Email : contact@editionslumumba.com
Afriscience
African Scientific Universe

Le panafricanisme sportif et la lutte contre la marginalisation de l'Afrique au sein du mouvement international olympique : approche critique et perspectives

[Sporting Pan-Africanism and the Fight Against Africa's Marginalization Within the International Olympic Movement: Critical Approach and Perspectives]

Dr Justin AVOMO
Université de Yaoundé I/Cameroun
Email : avomojustin0@gmail.com

Résumé

La présence africaine dans le mouvement olympique a souvent été marginale, mais le panafricanisme sportif cherche à changer cela. Cet article examine son impact, en mettant en lumière l'action du CSSA et de l'ACNOA. En utilisant des méthodes qualitatives et quantitatives, il révèle que la marginalisation de l'Afrique est due à des facteurs internes et externes, tels que la composition du CIO et les critères de sélection des villes hôtes. Le sous-développement, le manque de fédérations et la mauvaise gouvernance sont également des problèmes. Le panafricanisme sportif utilise le boycott et les plaintes pour faire entendre la voix de l'Afrique, mais des réformes comme la démocratisation du CIO, la révision de la Charte olympique et l'intégration de sports africains sont nécessaires pour un changement durable.

Mots-clés : Panafricanisme sportif, Marginalisation, Afrique, Mouvement International Olympique.

Abstract

African presence within the international Olympic movement has often been marginalized, but sports pan-Africanism seeks to change that. This article examines its impact, highlighting the actions of the CSSA and the ANOCA. Using qualitative and quantitative methods, it reveals that Africa's marginalization stems from both internal and external factors, such as the composition of the IOC and criteria for selecting host cities. Underdevelopment, lack of federations, and poor governance are also issues. Sports pan-Africanism employs boycotts and complaints to amplify Africa's voice, but reforms like democratizing the IOC, revising the Olympic Charter, and integrating African sports are necessary for lasting change.

Keywords: Sports Pan-Africanism, Marginalization, Africa, International Olympic Movement.

0. Introduction

Après les indépendances majoritairement acquises dans les années 1960, les pays africains ont massivement intégré le mouvement international olympique avec l'aide du Comité International Olympique (CIO). Cette adhésion tous azimuts découlait non seulement de la volonté du continent noir de participer à la gouvernance internationale tout en augmentant sa visibilité, mais aussi des ambitions géopolitiques du CIO visant à s'étendre sur tous les continents afin de consolider son principe d'universalisme. Cependant, jusqu'en 1980, le rôle du continent berceau de l'humanité semblait toujours se résumer à une sorte de paria dans le fonctionnement de l'Olympisme et du déploiement de ses activités. La remédiation à cette triste réalité amena certains leaders politiques du continent noir à s'appuyer sur le panafricanisme sportif. La présente étude vise à évaluer l'impact de ce mouvement dans l'atteinte de cet objectif. Ainsi, quels sont les déterminants de la marginalisation de l'Afrique au sein du mouvement international olympique ? Quelle est la portée sémantique du concept de panafricanisme sportif, ainsi que ses acquis et limites dans la lutte contre la marginalisation du continent noir sur la scène internationale olympique ? En nous appuyant sur la théorie réaliste des relations internationales qui justifie la présence de chaque État sur la scène internationale par le désir de satisfaction des intérêts nationaux par tous les moyens, et à l'aide de la théorie constructiviste, nous analysons les facteurs exogènes et endogènes de la marginalisation de l'Afrique (I), la portée sémantique du concept de panafricanisme sportif, ses acquis et faiblesses dans l'univers international olympique (II), avant d'envisager quelques perspectives (III).

1. Facteurs favorables à la marginalisation de l'Afrique au sein du mouvement international olympique

Il s'agit de l'ensemble d'éléments militant en faveur de la sous influence de l'Afrique dans le fonctionnement et le déploiement du mouvement international olympique. Ils sont d'ordre endogène et exogène.

1.1. Les facteurs exogènes au mouvement international olympique

La marginalisation ici renvoie à la sous-représentation de l'Afrique au sein des instances dirigeantes du CIO à travers le système de cooptation, à la concentration des succès olympiques dans les pays du Nord, la localisation de la quasi-totalité des sièges des fédérations internationales de sport dans les pays développés et de l'inexistence des sports de traditions africaines aux différents Jeux Olympiques.

1.1.1. La cooptation comme mode de domination de l'Afrique dans l'appareil administratif du CIO

Le système de cooptation appliqué au sein du CIO se fonde sur la règle 20-1-2. Dans son fonctionnement, le Comité International Olympique n'est pas l'émanation des comités nationaux olympiques qui sont ses excroissances au niveau des Etats. Il se recrute lui-même par l'élection des personnes qu'il juge qualifiées[1]. Ce mode de recrutement n'est ni conforme à une structure supranationale de ce type, ni à l'éthique démocratique contemporaine[2]. En effet, il avait été institué par le fondateur du CIO, Pierre de Coubertin et traduit dans une certaine mesure ses origines aristocratiques et surtout de l'instinct de conservation qui les caractérisent généralement. On peut donc dire que cette philosophie est intimement liée au contexte historique ayant encadré la fondation du CIO. Malheureusement, ce conservatisme continue d'être soigneusement entretenu par les dirigeants de cette organisation majoritairement issus des pays européens, afin de perpétuer la domination des puissances économiques du Nord sur les pays en voie de développement du Sud en général et d'Afrique en particulier. Or, une application de la démocratie ventée comme une panacée pour tous les problèmes de développement en Afrique par l'Occident, permettra au continent noir de peser dans la prise de décisions en faisant bon usage du grand nombre de CNO dont elle dispose. L'article 16 de la Charte olympique est suffisamment discriminatoire à ce propos :

Il sera nommé qu'un seul membre par pays, exception pour les plus grands pays, ceux où le mouvement olympique est très répandu et ceux où ont eu lieu les Jeux Olympiques. Le maximum pourra être de deux.

Cet article consacre en principe l'inégalité des CNO et surtout la domination de l'Afrique, dernière invité au mouvement olympique à cause de la colonisation. Au vu de ce qui précède, le CIO fonctionne comme une véritable « oligarchie aristocratique »[3]. Pourtant, le fonctionnement du CIO devrait respecter les principes de bonne gouvernance du sport, notamment le principe de démocratie tel que pensé par *l'International Sport Association (ISCA*). Il s'agit notamment d'encourager les membres de l'organisation à participer à la prise de décisions et à influencer la direction stratégique de l'organisation. Dans le même ordre d'idées, Les membres devraient aussi avoir le droit de candidater pour des postes de responsabilité au sein de l'organisation et de voter pour les futurs responsables.

[1] Charte Olympique, état au 08 juillet 2011, article 16.
[2] F.C. Dikoumé, *Le service public du sport en Afrique noire, l'exemple du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2012, p.30.
[3] [3] F.C. Dikoumé, *Le service public du sport en Afrique noire, l'exemple du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2012, p.31.

Cette tendance discriminatoire est également renforcée par les règles qui encadrent le choix de la ville hôte des Jeux Olympiques.

1.1.2. Le Choix de la ville hôte des Jeux Olympiques et l'exclusion de l'Afrique noire

Selon la Charte Olympique, l'élection de la ville hôte des Jeux relève de la compétence exclusive du CIO. L'honneur de les accueillir est alors confié à une ville par le CIO suivant un vote secret de ses membres. Plusieurs critères sont exigés à des villes candidates à cet effet. Il est important de souligner que, seule la ville dont la candidature est approuvée par le C.N.O de son pays peut poser sa candidature pour l'organisation des JO.

Le souhait du CIO étant que toutes les compétitions aient lieu dans la même ville. C'est ce qui place l'élection de la ville hôte au centre d'enjeux de développement économique, social et infrastructurel. Par conséquent, elle reste l'exclusivité des villes des pays riches. A cause des avantages liés à l'organisation, la course des candidatures des villes des pays du Nord développés, représente la première compétition des Jeux. Sur le plan de la participation des athlètes par exemple, le programme olympique est composé de 28 sports et seul le pays organisateur est présent partout. Il ne fait que peu de mérite puisque 20 sports sur 28 lui offrent au moins une place réservée. Tous les sports d'équipes s'inscrivent dans cette logique. Cette clause spécifique est une sorte de récompense pour le pays qui investit des sommes considérables dans la construction des infrastructures pour les Jeux. De plus, elle assure une mobilisation populaire plus grande. S'ajoutent à ces raisons, des retombées économiques issues de la vente des produits alimentaires, industriels et touristiques et qui alimentent les convoitises de l'organisation des Jeux.

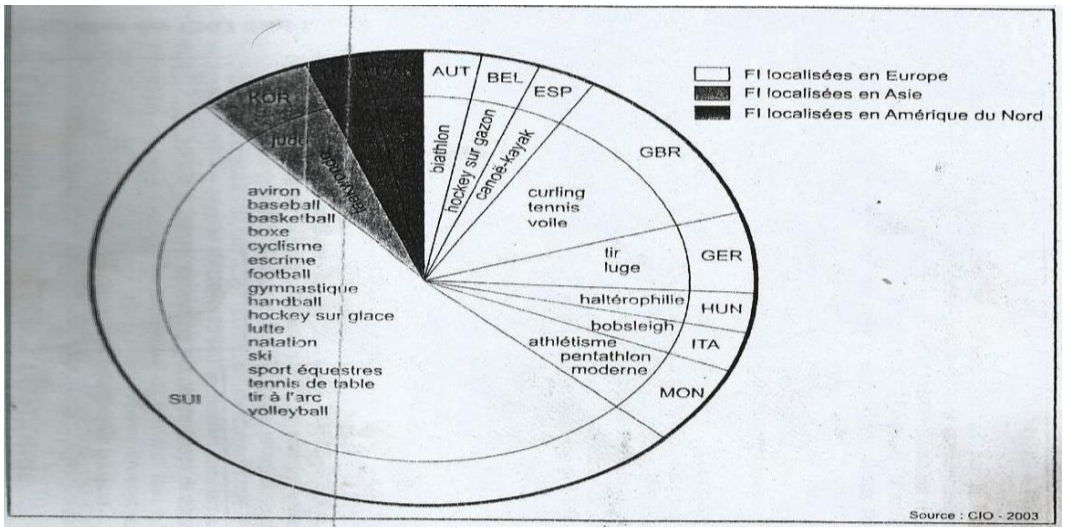
Les pays comme le Cameroun ne peuvent aucunement prétendre participer aux élections de la ville hôte des J.O. En effet, non seulement la carence en infrastructures sportives reste un véritable problème national, mais il est aussi difficile d'imaginer une ville comme Yaoundé, à elle seule accueillir des Jeux. La conséquence de ce choix réservé de la ville hôte des Jeux est en réalité, le déséquilibre géographique du spectacle sportif à travers le monde. Depuis leur rénovation en 1894, l'Afrique ne les a jamais accueillis. C'est également une entorse au principe d'universalisme des Jeux revendiqué par le C.I.O. Les Jeux Olympiques ne constituent pas seulement les compétitions musculaires, mais aussi et surtout des échanges culturels entre les divers peuples du monde. C'est cela le plus important à notre avis pour la mission d'éducation des peuples que s'est fixée le CIO. Permettre aux pays économiquement faibles d'accueillir les Jeux, constitue un moyen efficace d'amener le monde entier à découvrir

leurs cultures authentiques. En outre, la répartition spatiale du pouvoir au sein de l'organisation mondiale du sport est encore plus inégalitaire que celle du spectacle.

1.1.3. La frustration de l'Afrique dans la répartition spatiale des sièges des fédérations internationales de sport et la problématique de répartition des droits de retransmission télé des jeux

Seules les fédérations internationales de Taekwondo, de Judo et de Tchouckball, ont leurs sièges dans le Tiers monde (Corée du Sud et Taïwan). Les lieux de pouvoir se trouvent en Europe avec notamment, 11 fédérations internationales en Suisse, plus le CIO, 08 en Grande-Bretagne, 07 en France.

Diagramme n° 1: Localisation des sièges des Fédérations Internationales de sport dans le monde en 2003



Source : CIO en 2003 cité par Jean-Pierre Augustin Pascal Gillon, *Olympisme bilan et enjeux géopolitiques*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 100

Le diagramme ci-dessus illustre le déséquilibre géopolitique dans la gestion du mouvement sportif international. Dans cette logique de marginalisation du continent berceau de l'humanité, la répartition des droits de télévision n'est souvent pas en reste.

1.1.4. La frustration de l'Afrique par l'Association des Comités Olympique d'Europe (ACNOE) pour la participation élitiste des athlètes aux Jeux et répartition des droits de télévision et la frustration du continent africain

Lors de l'Assemblée générale de l'Association des Comités Nationaux Olympiques (ANOC) tenue à Acapulco, du 4 au 6 novembre 1992, Jacques Rogge, président de l'Association des Comité Olympique d'Europe déclinait la position européenne au sujet de la participation des athlètes aux Jeux Olympiques en ces termes :

Le nombre croissant de pays entraine une inflation du nombre d'athlètes, et donc accroit le gigantisme des Jeux. Les Jeux doivent également être pour les meilleurs athlètes du monde si l'on désire que les médias s'y intéressent et qu'ils génèrent de l'argent qui sera redistribué par la solidarité olympique aux CNO. Je rappelle que le contrat signé par le CIO avec Atlanta prévoit 10.000 athlètes et 5.000 officiels. L'Europe dit oui, mais demande une modification de la Charte olympique :

une distribution juste et à la proportion des quotas les continentaux pour les sports d'équipes et les sports soumis à des quotas. Ceci étant bien entendu la compétence des fédérations internationales, mais cette distribution doit représenter de véritable force dans le sport. Ainsi, un système de qualification dans tous les sports et épreuves, tout en sauvegardant l'universalisme des jeux. Elle propose pour ce faire, un système de ''Wild Cards'' qui diffère du premier en ce que les cartes ne seraient plus entre les mains des fédérations internationales, mais où les CNO en concertation avec le CIO et les FI prendraient les décisions finales[1].

Cette position européenne déclinée et défendue par Jacques Rogge visait plutôt à réduire considérablement le nombre d'athlètes africains aux Jeux olympiques en s'appuyant sur le prétexte de l'argument financier. La solution proposée pour sauvegarder l'universalisme des jeux est encore plus déshumanisante à l'égard des Africains car, elle parle d'un système de ''wild cards''. La rhétorique utilisée est digne des périodes de traite négrière et de colonisation où, pour justifier leurs ambitions impérialistes, les européens ont qualifié les africains de sauvages. C'est dire que pour Jacques Rogge et les autres Européens, les Africains qui n'ont pas encore un niveau de performances sportives équivalents au sien, sont juste des sauvages, d'où le terme

[1] Archives du CNOSC, Procès-verbal de l'Assemblée générale de l'ACNO, tenue du 4 au 6 novembre 1992 à Acapulco, pp. 92-93.

« wild cards ». Cette position ne pouvait pas manquer de susciter l'indignation des Africains.

Au vu de ce qui précède, il est clair que le mouvement international à travers la cooptation des membres du CIO, les critères discriminatoires du choix de la ville hôte des jeux olympique, le déséquilibre dans la répartition continentale des sièges des fédérations sportives internationales et la répartition des quotas de participation des athlètes aux Jeux Olympiques, marginalisent le continent africain. Toutefois, il convient de noter que ces éléments endogènes ne sont pas totalement responsables de cette situation. Les éléments exogènes au mouvement olympique ne sont pas en reste.

1.2. Les facteurs exogènes de marginalisation de l'Afrique au sein du mouvement international olympique

Il s'agit notamment de la forte influence du développement économique sur les performances sportives, l'insuffisance de la promotion des sports traditionnels en Afrique, la mal gouvernance et la corruption.

1.2.1. Le sous-développement de l'Afrique : un obstacle pour le succès de ses athlètes aux Jeux Olympiques

Les Jeux de l'Olympiade sont considérés aujourd'hui à juste titre comme le plus grand événement sportif de la planète. La ville hôte des jeux cristallise les attentions des populations du monde entier pendant une quinzaine de jours. Jean Pierre Augustin les compare à une scène de théâtre où se déroule un spectacle qui intègre les règles de la dramaturgie classique : unité de lieu (la ville), unité de temps (15 jours tous les 4ans), unité d'action (chaque compétition étant une scène de ce drame). En plus, cette représentation a l'immense avantage d'être facilement abordable par le public : son langage gestuel est universel et les sentiments saisis au travers du comportement des athlètes sont partagés de tous.[1] C'est pour quoi, ils monopolisent de plus en plus l'attention des médias. Le principal but étant de promouvoir l'image d'une société humaine pacifique et solidaire dans toute sa noblesse. Une lecture simpliste de leur histoire, laisse à croire que le sport n'est qu'un ensemble de records et d'exploits humains. Cependant, le sport olympique poursuit en priorité des intérêts éducatifs. C'est ce que témoigne cette pensée de Paul Martin :

Vous courez, vous luttez, vous vous battez, c'est bien, c'est bien beau, je vous bénis, et vous admire. Mais dites-vous qu'il y a mieux : montez plus haut. Vos jeux vous vaudront, si vous triomphez, une couronne de gloire qui se fane ; regardez plus haut, disciplinez-vous vous-mêmes, tenez en brides vos instincts, domptez en vous la bête

[1] Augustin-Pascal Gillon, *L'Olympisme* : *bilan et enjeux géopolitiques*,..., p. 67.

humaine, transportez à votre vie tous les jours votre esprit de discipline, de loyauté et de mesure envers vos frères, et votre vertu alors vaudra avec certitude à chacun de vous une couronne de gloire qui ne se fanera jamais, parce qu'elle sera votre union, notre union à la gloire de notre Dieu.[1]

De cette affirmation de Paul Martin, ressort la dimension religieuse de l'Olympisme moderne. Elle traduit le souci du mouvement olympique d'amener les hommes à vivre dans une ambiance de fraternité universelle. C'est pourquoi, Coubertin a toujours milité pour l'universalisme des Jeux Olympiques. Cependant, derrière cette image attrayante, voire angélique des Jeux, se cache une grande frustration : la concentration des succès entre les mains des pays riches.

En effet, en faisant une comptabilité, il est intéressant de comparer le nombre de médailles olympiques obtenues par les principaux Etats et leurs poids économiques. En 1993 par exemple, sur les 156 Etats membres de l'ONU, seuls 74 ont obtenu au moins une médaille depuis la création des Jeux. Pour les autres au rayonnement international très faible, « l'essentiel c'est de participer ». Sur environ 8 800 médailles attribuées (JO d'hiver et d'été), les Etats-Unis en ont obtenu 1 597, soit 18% du total, et l'URSS 1025, soit 12%.[2]

Ces proportions étaient très proches des pourcentages de leurs produits intérieurs bruts dans le PIB mondial. C'est dire que le succès olympique très lié au niveau économique, choisi son camp avant même le déroulement des Jeux. Aujourd'hui, sur 199 CNO inscrits, 92 n'ont jamais eu au moins un finaliste aux Jeux. En réalité, si la participation aux Jeux Olympiques semble être universelle, les compétitions en elles-mêmes regroupent un club très restreint quand il s'agit de distribuer les récompenses. Au regard des résultats suivant les continents, l'Europe domine largement les débats avec 40% des CNO finalistes, alors que l'Afrique n'obtient que 14% des CNO finaliste et l'Océanie 2%. L'Amérique avec 20.5% tient son rang et l'Asie apparait sous un jour différent avec des performances plutôt flatteuses puisqu'elle représente 23,3% des CNO finalistes.[3]

En dénombrant les athlètes présents en finale et non plus les CNO, la discrimination ci-dessus observée semble plus accentuée. L'Europe écrase la compétition avec 56% du total des finalistes. Les Etats- Unis et le Canada sont les représentants de l'Amérique, la Chine, le Japon et la Corée du Sud portent les couleurs de l'Asie. L'Afrique avec seulement 5% du total des finalistes fait pâle figure. Cette performance famélique est intimement liée à l'insuffisance, voire le manque d'infrastructures

[1] Andrieux, *Les Jeux Olympiques* : *un mythe moderne*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 53.
[2] Raymond Aron, ''La sport entre le commerce et la politique,'' in Revue Etudes, juillet-aout 1984, pp. 55-62.
[3] Augustin-Pascal Gillon, *L'Olympisme* : *bilan et enjeux géopolitiques*,..., p. 67.

sportives adéquates, les mauvaises conditions de vie et de travail des athlètes de haut niveau… Des pays comme le Cameroun par exemple ne dispose presque pas de piscine aux standards internationaux. Le continent africain est donc bel et bien marginalisé à cause de son sous-développement économique et social au profit des pays riches d'Europe fondateurs de l'Olympisme moderne, associés aux Etats-Unis, le Canada, la Chine et le Japon. En outre, la culture africaine semble exclue du théâtre olympique à cause de l'inexistence des sports d'origine africaine au programme des Jeux Olympiques.

1.2.2. L'absence de promotion des sports traditionnels d'Afrique

Depuis la période coloniale, les sports traditionnels africains ont été relégués au rang d'activités essentiellement folkloriques au profit des sports modernes importés par les colons. Dans la plupart des pays africains, les fédérations de sports traditionnels sont quasi inexistantes aujourd'hui. Cette perpétuation de la démarche coloniale par nos Etats « indépendants » traduit non seulement un manque de volonté politique de la part des gouvernements, l'esprit cupide des différents acteurs souvent très motivés à créer des fédérations de sports ayant déjà des fédérations internationales dans le but de bénéficier des subventions. Pourtant, la pratique du sport est également le vecteur de la culture d'un peuple. C'est dire que les Africains sont devenus complices de leur aliénation culturelle sur le plan purement sportif. Dans les programmes des Jeux olympiques par exemple, l'absence d'un sport d'origine africaine est sans aucun doute remarquable. Force est de constater qu'après un demi-siècle de présence africaine au sein du mouvement olympique, aucun sport d'origine africaine n'est inscrit au programme des Jeux Olympiques. On note néanmoins une légère prise de conscience de la part des dirigeants politiques comme ceux du Cameroun. Le législateur camerounais à travers la loi n°2011/018 du 15 juillet 2011, relative à l'organisation du sport et à la promotion des activités physiques et sportives au Cameroun reconnait l'importance des sports traditionnels en ces termes :

Les jeux sportifs et les sports traditionnels sont l'expression de la richesse du patrimoine culturel national. A cet effet, l'Etat et les collectivités territoriales décentralisées, ainsi que toute personne physique ou morale doivent veiller à la préservation, à la promotion et à la vérification des jeux sportifs traditionnels. Une fédération nationale dont les modalités d'organisation et de fonctionnement sont fixées par un texte particulier, veille à la sauvegarde, au développement et à la promotion des jeux sportifs et des sports traditionnels[1].

[1] Archives du MINSEP, Loi n°2011/018 du 15 juillet 2011, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, Titre I, dispositions générales, article 2.

Malheureusement, après plus d'une décennie, ce projet de création de fédération de sports traditionnels au Cameroun demeure un effet d'annonce. La négligence des sports traditionnels par les gouvernements africains, est la conséquence directe de ces sports au programme olympiques. Une prise de conscience collective de cette défaillance s'impose donc en Afrique afin de se mobiliser en bloc pour imposer l'insertion des sports de traditions africaines aux jeux olympiques. Cette marginalisation africaine au sein du mouvement international olympique est également renforcée par la mal gouvernance.

1.2.3. La mal gouvernance comme obstacle à l'affirmation de l'Afrique dans le théâtre olympique

La gouvernance désigne l'ensemble des mesures, de règles, des organes de décisions, d'information et de surveillance qui permettent d'assurer le bon fonctionnement et le contrôle d'une organisation publique ou privée, régionale, nationale et internationale. Dans le domaine sportif, elle comprend : la production des politiques et de la règlementation efficace, durable et adaptées. Elle doit indiquer le cadre culturel dans lequel, un organisme sportif définit ses politiques et ses objectifs stratégiques, s'engage avec des acteurs et surveille ses performances. La bonne gouvernance du sport implique donc le respect des principes résumés par l'*International Sport and Culture Association (ISCA).* Il s'agit notamment de : la démocratie, la transparence, la responsabilité sociale et la représentation inclusive. Dans le fonctionnement des mouvements sportifs en Afrique, la corruption et l'opacité semblent être les sports favoris de certains dirigeants. Bernard Kingué, expert-comptable et ancien commissaire aux comptes de la Fédération Camerounaise de Football (FECAFOOT), livre certaines révélations sur la magouille des dirigeants fédéraux :

> *J'étais commissaire aux comptes de la FECAFOOT pendant plus de dix ans. La magouille était une institution. Par exemple, la CAF envoyait un jeu de billet d'avion aux arbitres camerounais pour aller officier les matchs à l'extérieur. Les billets étaient payés à l'avance, mais la FECAFOOT faisait encore imputer les montants correspondants à leur caisse et sortait ainsi les espèces qui allaient atterrir en direct dans les poches des responsables. Ces messieurs se faisaient accompagner par leurs maitresses aussi à l'intérieur du Cameroun qu'à l'extérieur. Les frais de voyage et d'hébergement étaient pris en charge par le budget de la FECAFOOT. Les exemples il y en a à revendre*[1].

Une telle gouvernance n'est pas de nature à garantir de bonnes performances sportives à l'Afrique. C'est l'une des causes de l'insuffisance des résultats des pays

[1] A. G.Betsi, *Histoire controversée des fédérations de football au Cameroun, de l'arbitraire à l'esprit cupide 1934-2000,* Tome I, Yaoundé, Editions Nna Maria, 2010, p. 82.

africains durant les compétions internationales. Ainsi, au regard de tout ce qui précède, il est clair que le chantier du panafricanisme sportif dans l'affirmation de l'Afrique au sein du mouvement international olympique est vaste. Des perspectives s'imposent sur les plans endogène et exogène.

2. Contribution du panafricanisme sportif dans la lutte contre la marginalisation de l'Afrique au sein du mouvement olympique international et l'apartheid en Afrique du Sud

Dans cette partie, il est question de retracer la genèse du panafricanisme sportif avant de voir son rôle dans la lutte contre la marginalisation de l'Afrique au sein du mouvement international olympique.

2.1. Genèse et objectifs du panafricanisme sportif

2.1.1.Genèse

Le panafricanisme sportif peut se définir comme la volonté d'affirmer une identité africaine à partir d'une collaboration sportive institutionnalisée entre les Etats, par le biais des structures communes supra étatiques. Le sport africain s'est donc découvert une vocation panafricaine dans le sillage des dirigeants politiques tels que Nasser et Nkrumah[1]. Pour matérialiser ces ambitions, la mise en place d'institutions sportives supranationales devint une nécessité. C'est dans cette optique que le 14 décembre 1966 à Bamako, fut créé le Conseil Supérieur du Sport en Afrique (CSSA). A l'origine, il devait servir d'agence spécialisée de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) pour la coordination du mouvement sportif africain et l'utilisation du sport dans la lutte contre le colonialisme et l'apartheid sur le continent[2]. Le CSSA était donc en réalité, une organisation essentiellement politique ayant contribué aux succès des buts et objectifs de l'OUA à travers le sport[3].

2- Objectifs du CSSA

Conformément à ses statuts et règlements, les objectifs du CSSA étaient entre autres : la facilitation et mise en œuvre des voies ans la formation des administrateurs des sports, la coordination de l'organisation des Jeux africains, ainsi que le soutien des activités des zones de développement sportif du CSSA.[4] Le CSSA encourageait la coopération avec les organisations internationales et les institutions spécialisées dans

[1] Jean Pierre Augustin, ''Eléments géopolitiques du sport africain,...
[2] Archives CNOSC, Rapport de la commission sur l'architecture des sports en Afrique, Yaoundé, 11 juillet 2011, p. 5.
[3] Ibid.
[4] Ibid.

la formation des administrateurs du sport[1]. Par ailleurs, il était chargé de veiller à l'expression et au respect des idéaux olympiques[2].

Au vu de ce qui précède, il apparait clairement que le CSSA avait des objectifs plutôt ambivalents. D'une part, il s'était engagé résolument dans les chantiers politiques en luttant contre la colonisation et l'apartheid en Afrique du Sud. C'est dans ce sens que le panafricanisme sportif devint pour lui un moyen de pression politique sur les institutions sportives internationales et la lutte contre l'apartheid, le ciment unificateur dans la diplomatie étrangère de l'Afrique. D'autre part, le CSSA à travers ses statuts s'est engagé à promouvoir les idéaux de l'Olympisme qui par essence se veut apolitique. Cette ambivalence lui vaut d'ailleurs la méconnaissance des autres institutions sportives internationales, notamment le CIO. Néanmoins, l'UNESCO lui a accordé le statut d'organisation non gouvernementale[3]. Cependant, ces entorses n'ont pas véritablement empêché au CSSA de défendre les intérêts africains au sein du mouvement international olympique.

Il est important de souligner que le panafricanisme sportif n'est seulement incarné par le CSSA, mais aussi par les autres institutions sportives panafricaines telles que l'Organisation du Sport Militaire en Afrique (OSMA), l'Association des Comité Olympiques d'Afrique (ACNOA) qui est une excroissance continentale de l'ACNO en Afrique…

- **Activisme du panafricanisme sportif (CSSA) dans la lutte contre la marginalisation de l'Afrique au sein du mouvement international olympique et l'apatheid en Afrique du Sud**

La lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud apparait comme l'un des principaux acquis du panafricanisme sportif de lutte contre la marginalisation de l'Afrique au sein du mouvement international olympique.

2.1.2. L'apartheid dans le mouvement sportif sud-africain

L'apartheid peut se définir comme une politique de ségrégation systématique des gens de couleurs appliquée en Afrique du Sud de 1946 jusqu'en 1991. Dans le domaine du sport, avec ce régime raciste, les Noirs ont été bannis des fédérations sportives en Afrique du Sud depuis 1946 avec la complicité de certaines Fédérations Internationales. Ainsi, les Blancs constituant 20% de la population ont monopolisé le

[1] Ibid.
[2]
[3] Pierre LAGRUE" Jeux Olympiques-L'Afrique et les Jeux'', Encyclopaedia universalis, (en ligne), consulté le 23 janvier 2023.URL :https://www.universalis.fr/encyclopedie/jeux-olympiques-/-afrique-et-les-jeux

paysage sportif au détriment de 80 % de Noirs[1]. Regarder les Blancs pratiquer du sport était interdit aux Nègres. Au cas échéant, ils occupaient les places bien précises. Au regard de ces pratiques incompatibles avec l'éthique sportive, l'Afrique du Sud avait été mise sous embargo non seulement par les Etats membres de l'OUA. Devant les balbutiements du mouvement international olympique à les soutenir véritablement dans cette démarche, le CSSA engagea de multiples pressions à son encontre pour se faire entendre.

- **La pression du CSSA sur le CIO en vue de combattre l'apartheid en Afrique du Sud**

Envisagé dès les années soixante et notamment pour les Jeux Olympiques de Tokyo en 1964 et de Mexico en 1968, l'isolement sportif de l'Afrique du Sud fut officialisé en 1970 à Amsterdam, lorsque grâce à la fermeté des Africains, le CIO cesse de reconnaitre le Comité olympique sud-africain. La décision fut prise à 35 voix pour 26 pour et 05 abstractions[2]. La détermination que les Etats africains exprimaient dans les instances internationales pour dénoncer la complicité de certains pays et du mouvement international olympique à l'égard de l'Afrique du Sud s'est davantage manifestée à travers le boycott des Jeux Olympiques de Montréal en 1976. En effet, le CIO ayant refusé d'exclure de ces jeux la Nouvelle Zélande, coupable d'avoir rencontré l'équipe de rugby sud-africaine après le massacre de Soweto, sous les ordres du CSSA, toutes les délégations africaines, à l'exception de la Cote d'Ivoire et du Sénégal annoncèrent leur retrait des jeux Olympiques de Montréal[3]. Ce retrait massif des délégations africaines a symboliquement entaché l'universalisme des jeux et le mérite d'avoir sorti le CIO de son immobilisme au sujet de ce qu'il convient d'appeler la question sud-africaine.

- **Le revirement du CIO en faveur de la lutte contre l'Apartheid**

Après une longue période d'hésitation et surtout sous la pression du CSSA, le C.I.O décida de prendre ses responsabilités en accompagnant l'Afrique dans la résolution du problème de l'apartheid. Le mérite revient à Juan Antonio Samaranch arrivé à la présidence du C.I.O en 1980. Ce dernier avait fait de la lutte contre l'Apartheid, l'une des priorités de sa feuille de route. Aussi pouvait-on l'entendre dire:

When I became president in 1980, i was aware that, the most sensitive and thorny issue I would have to deal with was that of South Africa, the South Africa Olympic

[1] Justin AVOMO, ''Un demi-siècle de partenariat entre le Cameroun et le Comité International Olympique (CIO) : 1963-2013'', thèse de Doctorat Ph.D en Histoire des relations internationales, FALSH, Université de Yaoundé I, juillet 2020, p. 361.

[2] ARCHER (R) et BOUILLON (A), *Le sport et l'apartheid*, Paris, L'Albatros, 1981.
[3] J.P. Augustin, Pascal Gillon, *Olympisme, Bilan et enjeux géopolitique*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 32.

Committee had been suspended for ten years and attempts were made from time to time to convince the IOC to re-examine its positions towards the country of Apartheid. Some international federations had not followed the IOC, some those own members considered it fair that the delegation be sent to South Africa to see on the spot the supposed "progress" that had been made. The Africans as a hole did not wish to hear of any such project. My task was to reaffirm the IOC's humanist position maintaining the cohesion of our organization. This was a delicate undertaking as any error in its implementation could jeopardize the equilibrium of the Olympic movement. I was aware that, Apartheid was a universal problem, but at the same time, it was essentially Africa.[1]

Au vu de ce qui précède, le nouveau président du CIO condamnait l'attitude de certaines fédérations sportives internationales qui accompagnaient le régime sud-africain dans l'application de l'Apartheid dans le sport, d'une part. D'autre part, il reconnaissait que le problème de l'Apartheid était un problème universel mais, particulièrement africain. C'est pourquoi, pour le résoudre, Juan Antonio Samaranch a mis sur pied une commission dénommée, « Commission Apartheid et Olympisme du CIO, qu'il a envoyé à Johannesburg. Sous la direction de Kéba Mbaye, juriste sénégalais, ancien membre de la Commission des Nations-Unies pour les droits de l'Homme et par ailleurs, président des Commissions d'éthique et juridique du CIO, était majoritairement constituée d'Africains. En effet, la décision de mettre Kéba Mbaye à la tête de cette commission découlait de son expérience sur le problème sud-africain. Ancien vice-président de la Cour international de justice, il a souvent été membre des missions de l'ONU en Afrique du Sud en 1970 afin de lutter contre la discrimination raciale dans ce pays. C'est donc ce juriste africain pétri d'une expertise internationale en matière de droits de l'Homme et des libertés qui pilotait la commission composée de : François Carrard, directeur du CIO, le Vice-président Kevan Gosper et trois autres membres dont, le général Adefope du Nigeria, Jean Claude Ganga du Congo, président de l'ACNOA, Edwin Moses. A ceux-ci s'ajoutaient trois conseillers, Ramsani d'Afrique du Sud, Lamine Ba du Sénégal et Fekrou kidane.[2]

Il ne s'agissait pas d'une Commission d'enquête, mais d'une commission ayant pour mandat de négocier en vue de parvenir à un accord. Ainsi, elle a eu des entretiens avec les plus hautes autorités politiques et sportives sud – africaines, parmi lesquelles, une entrevue avec De Klerk, ainsi qu'avec le vice-président de l'ANC Nelson Mandela.[3] Le résultat principal de cette démarche a été la reconnaissance conditionnelle d'un

[1]Kéba Mbaye, *The IOC and South Africa, analysis and illustration of a humanist sport policy,* CIO, 1995, p.12.
[2]Archives du CNOSC, Procès-verbal de la XXIe réunion du Conseil Exécutif de l'ACNO, tenue le 11 Avril 1991 à l'Hôtel Royal Monceau de Paris, p. 8.
[3] Ibid.

CNO sud- africain, présidé par Ramsani. Ce CNO regroupait les 5 plus grandes organisation sportives d'Afrique du Sud.

La reconnaissance conditionnelle était due au fait que, le CIO considérait que deux conditions fondamentales et sine qua non devaient être réunies pour que le CNO d'Afrique du Sud puisse participer aux manifestations olympiques et sportives :

La première condition était, l'abolition effective au plus tard au mois de Juin de l'Apartheid, selon la promesse faite par le président De Klerk ;

La deuxième, était la normalisation complète du sport en Afrique du Sud.[1]

En effet, il avait été considéré que l'Afrique du Sud ne pourrait rentrer dans le giron de la famille olympique que s'il y avait une normalisation complète du sport dans ce pays. Le CIO pensait alors que la voie de la normalisation sport par sport, cas par cas était beaucoup plus appropriée. Au vu de ce qui précède, cette Commission du CIO envoyée en Afrique du Sud, a rendu un immense service au Mouvement olympique et à la solidarité africaine. Notons qu'à l'occasion des Jeux Olympiques de Montréal, la plupart des pays africains se sont retirés en pensant que le CIO ne les soutenait pas dans la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud.

La démarche du CIO a eu des résultats probants qui n'ont pas laissé indifférents Nelson Mandela, chantre de la lutte contre l'Apartheid en Afrique du Sud. Pour ce dernier, le CIO a été la meilleure institution internationale à cet effet. C'est ce qui ressort de ce témoignage tiré du livre de Kéba Mbaye :

Throughout my years of incarceration, i was an assiduous observer of the campaigns being waged all over the world against the ignoble policy of apartheid that held sway in my country. The most enterprising of these movements, and one that made a vital contribution to the abolition of Apartheid, was without question the Olympic Movement.

It was the IOC, presided by my dear friend Juan Antonio Samaranch, that took the laudable initiative of encouraging dialogue between the divided brothers and sisters of Africa, and succeeded in establishing a non- racist sport movement in our country.[2]

[1] Le terme normaliser, se justifie ici par le fait que, un même sport en Afrique du Sud était régi par deux, trois ou quatre fédérations nationales. Une pour les Blancs, une pour les Noirs, une pour les Indiens et une pour les métisses. Il fallait alors une seule fédération qui devait être reconnue par la FI correspondante et par le CNO d'Afrique du Sud pour chaque sport. Cette condition était fondamentale.

[2] K. Mbaye, *The International Olympic Commitee and South Africa*, ..., p. 9.

Il ressort donc de ce qui précède que, le C.I.O a joué un rôle considérable dans la résolution du problème d'Apartheid en Afrique du Sud. Bien plus, il a posé des actes concrets et efficaces à cet effet par rapport aux organisations politiques. Sa réussite s'explique par la confiance que son président Samaranch a bien voulu faire aux Africains eux-mêmes pour résoudre ce problème. C'est donc non seulement le C.I.O, mais aussi la solidarité et l'expertise africaine sous les commandes de Kéba Mbaye. Il est important de souligner que l'Afrique est loin d'être la première à exploiter le sport au service de la politique.

En effet, l'Olympisme a toujours prétendu être au-dessus de toutes les préoccupations politiques. Il s'agit en réalité d'un leurre. Son histoire est en quelque sorte la mémoire des grands conflits du vingtième siècle.

En effet, la guerre froide a véritablement touché la famille olympique mondiale au regard des multiples boycotts réciproques observés entre les pays communistes guidés par l'U.R.S.S. et ceux capitalistes, conduits par les Etats-Unis. Les Jeux de Moscou de 1948 ont été boycottés par les Etats-Unis. Ce boycottage des Jeux de Moscou par le président Carter, qui avait entrainé à sa suite 62 pays de l'Ouest, avait fait l'objet de commentaires louangeurs dans une large partie de l'opinion occidentale, tandis que, la participation française avait été fortement critiquée dans les milieux intellectuels : « on délivrera grâce au sports un certificat de bonne conduite internationale au gouvernement soviétique, même si son action agressive saute aux yeux de tous ».[1] En fait, alors que l'arme alimentaire (embargo sur le blé) et l'arme technologique (suspension des exportations de « matériels sensibles ») se révélaient inefficaces, le président des Etats-Unis essayait de rattraper, au détriment des sportifs, son indécision sur le plan diplomatico-militaire.[2] En ne répondant pas à l'assassinat de leur ambassadeur en Afghanistan le 14 février 1979, ils incitaient l'Union soviétique à intervenir militairement en toute impunité.

Ce « signal » erroné ne pouvait être corrigé sur le plan sportif sans risques graves de représailles alors que les USA devaient recevoir les Jeux suivants. D'autant plus que, sur ce terrain, le rapport de forces était favorable à l'Union soviétique et ses alliés. Les six pays d'Europe de l'Est (Roumanie exclue) totalisent, sur la base des Jeux d'été de 1976, un potentiel d'environ 110 médailles d'or (plus de la moitié des médailles d'or en jeu), alors que les 62 occidentaux laborieusement rassemblés par Jimmy Carter atteignaient à peine 60 médailles.[3]

[1] Raymond Aron, « Le sport entre le commerce et la politique », Revue Etudes juillet-aout 1984, p. 55.
[2] Raymond Aron, « Le sport entre le commerce et la politique », Revue Etudes juillet-aout 1984, p. 55, p. 56.
[3] Ibid.

En outre, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, l'Union Soviétique s'est remarquablement servie des Jeux Olympiques pour faire la démonstration de sa force physique, un peu comme le spoutnik et les cosmonautes ont été les vitrines de sa puissance technique. Dès sa seconde participation aux Jeux de Melbourne en 1956 (un an avant le spoutnik…), l'U.R.S.S. devenait le vainqueur officieux des Jeux, alors que les Etats-Unis avaient totalisé le plus grand nombre de médailles à tous les Jeux de 1896 à 1952, à l'exception de ceux de Berlin (1936), remportés par l'Allemagne hitlérienne.

Malgré quelques victoires obtenues par le panafricanisme sportif en faveur de la considération du continent africain au sein du mouvement international olympique, l'on constate que le chantier reste vaste. Des changements s'imposent sur les plans endogène et exogène.

- **Le panafricanisme sportif et la lutte pour la participation des athletes africains aux jeux olympique**

Le combat pour une participation effective de l'Afrique aux Jeux Olympiques a été mené par l'ensemble des CNO africains réunis au sein de l'ACNOA présidée par le Congolais Jean Claude Ganga.

Création et objectifs de l'ACNOA

L'Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique (ACNOA), est une organisation internationale réunissant les 54 CNO africains. Elle fut créée à Lomé en 1981 par le président du CNO togolais, Anani Mathia, avec la bénédiction du président du CIO, Juan Antonio Samaranch. Elle est le relais entre l'Association des Comités Nationaux Olympiques (ACNO), le CIO et les CNO africains. De ce fait, elle se conforme aux principes fondamentaux de la Charte Olympique.[1] Dès sa création, l'ACNOA avait fixé son siège à Yaoundé.

Mais depuis le 13 août 2006, son siège a été transféré de Yaoundé à Abuja, à la suite de la candidature du Nigéria.[2]

Dans sa mission de promotion du sport et de l'Olympisme en Afrique, l'ACNOA est chargée entre autres, de promouvoir la coopération et l'aide mutuelle entre les CNO africains, les encourager à propager et à protéger l'éthique olympique, tout en les aidant à combattre toute forme de discrimination raciale, politique ou religieuse.

En outre, elle est chargée de la planification et de la coordination de l'action des CNO africains en vue de rationaliser l'intervention du fonds de la Solidarité Olympique. De

[1] Article 4 de ses statuts.
[2] www parapress.com/le-siège-de-l-ACNOA-transféré-du-Cameroun-au-Nigéria-13-6368.

même, elle organise et coordonne la préparation et la participation de l'Afrique aux Jeux Olympiques, harmonise les relations de coopération entre eux, le CIO et l'ACNO.[1] Par ailleurs, elle organise les Jeux africains en coopérant étroitement avec les CNO concernés et les confédérations sportives.

Elle collabore également avec les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux pour la mise en œuvre des stratégies de développement sportif en Afrique. Dans le même ordre d'idées, elle favorise par l'initiative et le soutien, des programmes de formation et d'actions planifiées, la préparation des athlètes africains aux Jeux Olympiques.[2] Elle encourage en outre, la participation des femmes au sport et au mouvement olympique, recherche des sources de financement susceptibles d'une part, de soutenir l'action des CNO et d'autre part, de permettre à l'ACNOA de s'ouvrir à de nouveaux domaines d'intervention.[3]Par ailleurs, elle doit offrir aux jeunes athlètes les conditions de la réussite, participer à la lutte contre le dopage, la corruption, les pandémies. Son œuvre pour le rapprochement des populations par le biais du sport afin de construire une Afrique unie et pacifique, n'est pas en reste.[4]

Au regard de ses attributions, il ressort que l'ACNOA est beaucoup plus un organe de coordination du mouvement sportif africain que de gestion. Elle travaille en permanente collaboration avec les CNO, le CIO, la CMSUA et l'UCSA. Cette collaboration entre les structures sportives et les pouvoirs publics est indispensable pour un développement du sport et de l'Olympisme en Afrique.[5] En effet, les institutions en charge de la gestion du sport en Afrique reconnues par le CIO ne jouissent pas d'une autonomie financière nécessaire pour la réalisation de leurs objectifs. Ce vaste chantier exige une coopération sincère et efficace entre les pouvoirs publics et les structures sportives dans un esprit de complémentarité, tout en sauvegardant l'indépendance de chacun. C'est ce qui ressort de cette déclaration du Sénégalais Lamine Diack, président de l'Association Internationale des Fédérations d'Athlétisme (IAAF) à l'occasion de la première conférence de la CMSUA qui s'est tenue du 04 au 08 juin 2007 à Addis-Abeba :

Nous devons nous convaincre au préalable que le sport se bâtira en Afrique, ni sans les gouvernements, ni avec les gouvernements seulement.il se fera par le biais d'un partenariat efficace et responsable, entre la puissance publique et un réseau de bénévoles agissant dans le scadre des lois nationales et conformément aux statuts et

[1] Daisinkai, Directeur de cabinet du président du CNOSC, 43 ans environ, entretien réalisé le 18 aout 2016.
[2]Ibid.
[3] F. C. Dikoumé, *Le service public du sport en Afrique noire*, ...p. 61.
[4] Hpps//fr.wikipedia.org/wiki/Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique, consulté le 10 décembre 2016, à 12 h34.
[5] David Odjong, Secrétaire général du CNOSC, 45 ans environ, entretien réalisé le 20 septembre 2017 à Yaoundé.

règlements qui régissent les associations auxquelles ils appartiennent…Afin d'assurer une coopération harmonieuse entre les services de l'Etat et les associations et fédérations dont ils assurent la tutelle, il convient d'identifier les sources potentielles de sclérose, d'immobilisme, d'incompréhension ou de difficultés et de leur trouver des réponses appropriées, en faisant abstraction de tout esprit corporatiste et nécessairement réducteur.[1]

- **Position africaine défendue par l'ACNOA**

En réponse à la position européenne visant à voir les CNO des pays en voie de développement disparaitre du terrain des compétitions olympiques en raison des critères draconiens de sélection et de données nouvelles qui se profilaient à l'horizon pour la participation aux Jeux Olympiques futurs, les CNO africains ont mandaté Jean Claude Ganga défendre leur position en ces termes :

Tous les CNO sont d'accord pour une participation effective des pays en voie de développement aux Jeux. Cette participation qui est un droit, ne doit pas devenir une faveur. Il faut raisonner non pas en tant que citoyen de son continent, mais en citoyen du monde, puisque le monde est interdépendant et la solidarité entre les CNO est ce qui fait la force de l'ACNO. Les CNO d'Afrique décident ce qui suit :

Remettre la discussion et la recherche d'une solution à cette question entre les mains du président de l'ACNO, Vasquez-le président ayant toute la dextérité et la pugnacité nécessaire- l'Afrique a confiance en les résultats qu'il apportera ;

dans le cadre d'un mandat qu'elle propose à l'Assemblée générale, qu'il soit bien entendu que les CNO africains souhaitent une participation supérieure à celle qui a été garantie aux Jeux Olympiques de Barcelone en 1992, soit six athlètes par CNO ;

garantir que le principe olympique d'universalité de la participation aux jeux olympiques ne pourra être remis en question, même s'il y a participation d'athlètes hautement qualifiés, les CNO africains voulant allier l'excellence à la caractéristique principale des jeux qui est l'occasion pour la jeunesse du monde de se rencontrer[2].

De ce qui précède, il en ressort que l'Afrique à travers l'ACNOA a refusé catégoriquement de céder à la pression européenne. A cet effet, dans une posture du libéralisme en relations internationales, elle a choisi de défendre sa cause en s'appuyant sur son unité, l'Association des Comité Nationaux Olympiques (ACNO) et la Charte olympique qui évoque le principe d'universalisme des jeux olympiques. Ce fut

[1] Ibid.
[2] Archives du CNOSC, Procès-verbal de l'Assemblée générale de l'ACNO, tenue du 4 au 6 novembre 1992 à Acapulco, p. 140.

un choix payant car, le dénouement du débat a connu l'augmentation du nombre d'athlètes africains aux Jeux olympiques par rapport aux éditions précédentes.

- **Perspectives pour l'affirmation de l'Afrique au sein du mouvement olympique international**

Il s'agit des solutions endogènes au mouvement international olympique et celles liées à gouvernance du sous-secteur sport en Afrique.

- **Solutions endogènes au fonctionnement du mouvement international olympique**

- **Vers une démocratisation de la gouvernance du CIO**

Pour François Dikoumé[1], le CIO est devenu une oligarchie aristocratique au sein de laquelle, les continents américain et surtout européens continue de disposer de la majorité de sièges[2]. Le CIO devrait abandonner la cooptation comme mode de recrutement des membres et adopter le principe démocratique notamment un représentant par CNO. Cela permettrait à tous les continents d'être représentés proportionnellement au nombre de pays membres. La perpétuation de la cooptation encourage une hyper domination du contient européens dans les prises de décisions. L'Europe est certes le berceau de l'Olympisme moderne, elle revendique également la parenté de la démocratie qu'elle présente au reste du monde comme la panacée à tous les problèmes. Elle devrait donc commencer également commencer à l'intégrer dans le fonctionnement du CIO au détriment d'un conservatisme dépassé, relevant de l'époque coubertine.

- **La révision des textes régissant le choix de la ville hôte des Jeux afin de permettre aux pays moins développer d'en accueillir**

Pour une meilleure diffusion des idéaux olympiques à travers le monde, une rotation continentale en matière d'organisation des Jeux Olympiques. Cela permettrait à tous les pays d'avoir la possibilité d'accueillir les Jeux et de tirer des avantages économiques, sociaux et surtout culturels. Or, les critères de candidature de la ville hôtes des jeux s'attardent majoritairement sur les éléments économiques. Pourtant, dans son projet originel, l'Olympisme a d'abord des visées éducatives et donc culturelles. Une révision de la Charte olympique s'impose afin de faire en sorte que l'organisation des Jeux Olympiques relève de la capacité d'un pays par exemple au

[1] F.C. Dikoumé, *Le service public du sport en Afrique noire, l'exemple du Cameroun*, …, p. 31.

[2] En 1983, le CIO avait la composition suivante : Afrique 13 représentants ; Amérique 20 représentants ; Asie 16 représentants ; Europe 36 représentants et Océanie 3 représentants. En 2010, la composition était la suivante : Afrique 19 représentants ; Amérique 18 ; Asie 21 ; Europe 48 ; Océanie 5. On est passé de 88 représentants en 1983 à 111 en 2010, avec un passage de 31 à 48% en termes de pourcentage de représentants pour l'Europe. C'est presque la moitié des sièges pour elle seule.

détriment d'une ville telle que prévue dans la charte olympique actuelle. Comment comprendre que les Jeux olympiques qui sont pluridisciplinaires soient confiés à une seule ville, tandis que les compétitions monodisciplianaires comme la Coupe du Monde tendent à favoriser la co-organisation par plusieurs pays, mais le CIO reste conservateur ? Ce conservatisme vise tout simplement à favoriser les pays économiquement avancés. Cette prise en otage du CIO par les enjeux essentiellement économiques, n'est pas de nature favoriser une véritable atteinte des objectifs éducatifs du mouvement international olympique.

- **Nécessité d'intégration des sports d'origine africaine aux jeux olympique afin de garantir l'universalisme des jeux**

L'universalisme des Jeux Olympiques fait partie des idéaux défendus par le mouvement international olympique. C'est pourquoi, le CIO tient à la participation de tous les continents à ces rendez-vous quadriennaux. Cependant, cette participation ne devrait pas se limiter à la représentation des différents continents au défilé des délégations. La pratique du sport étant également un moyen d'expression culturelle, le CIO devrait aller plus loin, en veillant à la représentation culturelle de tous les continents à travers les disciplines sportives retenues pour la compétition.

- **Nécessité d'efforts africains pour une affirmation de l'afrique au sein du mouvement international olympique**

L'application des principes de la bonne gouvernance dans la gestion du sport et la nécessité de promouvoir des traditionnels d'Afrique apparaissent comme des solutions incontournables pour l'affirmation de l'Afrique au sein de la famille olympique internationale.

- **Nécessité de mise en œuvre des nouveaux principes de la gouvernance publique[1]**

Dans un contexte marqué par la mise en lumière de non lieux, la volonté de gouverner efficacement l'espace sport et éducation physique en Afrique s'est nourrie et fondée sur les bases particulières correspondant à l'irruption du new public management. Dans ce processus, plusieurs groupes d'acteurs se donnent rendez-vous à savoir : responsables politiques, hauts fonctionnaires, agent publics, acteurs économiques, sportifs et citoyens…[2] Tous interviennent sur la base du jeu d'interdépendance changeant en fonction des contraintes exogènes et de leurs ressources propres dans un contexte de médiocrité relative dans la performance du sous-secteur sport et

[1] Justin AVOMO, ''Un demi-siècle de partenariat entre le Cameroun et le Comité International Olympique (CIO) : 1963-2013'', thèse de Doctorat Ph.D en Histoire des relations internationales, FALSH, Université de Yaoundé I, juillet 2020, p. 361.

[2] Nadine Machikou, ''Gouvernance et administration performante su sport et de l'éducation physique pour un Cameroun émergent'', actes de la Conférence annuelle des services centraux du MINSEP 2012, p. 18, cité par Justin AVOMO, '' Un demi-siècle de partenariat entre le Cameroun et le CIO,..., p. 361.

éducation physique, d'où la nécessité de la nouvelle gouvernance publique. Elle renvoie à un système de gestion globale et intégrée qui vise la réalisation d'objectifs nationaux pour le citoyen, tout en permettant de rendre compte de l'emploi des fonds publics[1]. Elle est une synthèse de deux dimensions de la gouvernance à titre de formule générique dont une est orientée vers la démocratie participative et l'autre vers la réorganisation de l'action publique, les politiques publiques et la transformation de l'Etat. En établissant un lien entre les ressources mobilisées et l'atteinte des résultats, la nouvelle gouvernance publique repose sur trois principes majeurs à savoir : le partenariat (résultats conjointement définis et négociés), la responsabilité (via le pouvoir de gestion et de décision) et la transparence. Ainsi, la mobilisation de toutes les parties prenantes et surtout l'implication des collectivités territoriales décentralisées dans la politique sportive nationale permettra de procurer aux populations une offre sportive de proximité nécessaire pour l'éclosion de jeunes talents futurs représentants des CNO africains aux jeux olympiques. Cette démarche a également l'avantage de favoriser le développement des activités sportives coordonnées et non cloisonnées ou concurrentes. Cet ancrage territorial conforte la transversalité du sport qui appelle à la mobilisation touchant l'éducation, le loisir, le tourisme, le développement économique, l'emploi, la santé publique et les espaces naturels. Loin d'une logique top down, il doit être ouvert à une logique down top fondée sur une dynamique transversale de participation large. Elle donne lieu à la réalisation et à la mise à disposition des équipements sportifs, au financement du fonctionnement des associations sportives, au prêt du matériel et à la mise à disposition du personnel, sans oublier la promotion de la vie associative par l'organisation des manifestations sportives. Tels sont les idéaux dont doivent non seulement s'approprier les institutions sportives panafricaines, mais aux aussi les l'ensemble des Etats africains pour le développement du sport et de l'éducation physique. En outre, l'émergence du mouvement sportif africain et son affirmation au sein du mouvement international olympique passent également par la promotion des sports traditionnellement africains.

- **La nécessité de promouvoir les sports traditionnels d'Afrique**

La pratique du sport est également un moyen d'expression de la culture d'un peuple. La création de fédérations de sports traditionnels dans tous les pays africains d'une et la mise en place d'une confédération en charge desdits sport en Afrique permettraient à ce contient sinistré par l'esclavage, la colonisation et le néocolonialisme multiforme de se réconcilier avec son passé. L'environnement institutionnel de la pratique du sport en Afrique aujourd'hui laisse croire que c'est au contact des Européens que les Africains ont découvert la pratique des activités physiques et sportives. Cela est en réalité une

[1] Ibid, p. 362.

erreur. Il existe bel et bien les sports traditionnels en Afrique. Cependant avec le colonialisme et ses épithètes actuelles, ces sports ont été relégués au rang d'activités folkloriques. En effet, les liens tissés à travers l'histoires ou imposés par la structure du mouvement sportif international sous l'égide des pays développés ont fait des valeurs et des techniques produites et véhiculées par les puissants des normes et des références des autres peuples du monde, notamment ceux d'Afrique[1]. La pérennisation de cette attitude par les Africains eux-mêmes n'est pas de nature à favoriser l'imposition de leur culture sportive au sein du mouvement sportif.

En outre, la promotion des sports traditionnels peut servir de creuset pour le perfectionnement des acteurs des disciplines modernes. Les techniques du corps à travers nos jeux et danses traditionnelles ne véhiculent-elles des habiletés qui, mises en relation avec un type ethnologique ou anthropologique prédisposerait à la réussite sportive. Chez les Batanga du Cameroun par exemple, la nage fait partie des activités quotidiennes des populations, ce qui les prédispose à la pratique de la natation. L'utilisation de la sagaie comme arme de défense et de chasse chez les Toupouris, ne les prédisposerait-il pas au lancer du javelot ?[2]Il est donc question de sortir de l'imitation servile des sports des autres en favorisant le développement et la promotion des sports traditionnels africains. Force est de constater qu'après un demi-siècle de présence africaine au sein du mouvement olympique, aucun sport d'origine africaine n'est inscrit au programme des Jeux Olympiques.

3. Conclusion

Dans cette analyse, nous avons examiné le rôle crucial du panafricanisme sportif dans la lutte contre la marginalisation de l'Afrique au sein du mouvement olympique mondial. En effet, la présence africaine au sein du mouvement international olympique s'est presque toujours apparentée à un rôle de paria sur la scène internationale. Pour remédier à cette situation, les leaders politiques africains ont mis sur pied le panafricanisme sportif. Après avoir analysé les facteurs de la marginalisation du continent noir dans l'univers olympique, le présent article examine la contribution du panafricanisme sportif dans l'amélioration de cette triste réalité à travers l'activisme du Conseil Supérieur du Sport en Afrique (CSSA) et de l'Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique (ACNOA), avant d'envisager quelques perspectives. À la lumière des théories réaliste et libérale des relations internationales, nos analyses combinent les méthodes qualitative et quantitative des sciences sociales, basées sur

[1] Justin AVOMO, ''Un demi-siècle de partenariat entre le Cameroun et le Comité International Olympique : 1963-2013'', thèse de doctorat Ph.D, FALSH, Université de Yaoundé I, 2020, p.363.
[2] Alexandre Tchomo, ''Ethnicité, développement corporel et réussite sportive'', Mémoire en vue de l'obtention d'un diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Entrainement sportif de haut niveau, INJS, 2004, p. 13.

l'exploitation de sources écrites. De cette analyse, émergent les résultats suivants : les déterminants de la marginalisation de l'Afrique au sein du mouvement international olympique sont endogènes et exogènes au fonctionnement de la scène olympique mondiale. Ainsi, la cooptation des membres du CIO, les critères de choix de la ville hôte des Jeux Olympiques, le déséquilibre dans la répartition spatiale des sièges des fédérations internationales de sports et la minorité des quotas accordés aux athlètes africains pour les Jeux Olympiques. De plus, le sous-développement du continent noir, l'absence de fédérations de sports traditionnels en Afrique et la mauvaise gouvernance sont également des facteurs contributifs. Le boycott des Jeux Olympiques et les plaintes au niveau des organes satellites du CIO constituent les méthodes utilisées par le panafricanisme sportif pour faire entendre la voix de l'Afrique et faire fléchir le CIO en faveur du continent noir. Toutefois, ces démarches méritent d'être renforcées par la démocratisation du CIO, la révision de la Charte olympique, l'intégration de sports d'origine africaine aux Jeux Olympiques et la mise en œuvre des nouveaux principes de la gouvernance publique. En fin de compte, cet article met en exergue le fait que le panafricanisme sportif ait le potentiel de transformer la position de l'Afrique dans le mouvement olympique mondial, mais cela nécessite un engagement continu et des réformes institutionnelles significatives.

4. Bibliographie

Alexandre Tchomo, ‘’Ethnicité, développement corporel et réussite sportive’’, Mémoire en vue de l’obtention d’un diplôme d’Etudes Supérieures Spécialisées en Entrainement sportif de haut niveau, INJS, 2004.

Andrieux G, *Les Jeux Olympiques* : *un mythe moderne*, Paris, L’Harmattan, 2004.

ARCHER (R) et BOUILLON (A), *Le sport et l’apartheid*, Paris, L’Albatros, 1981.

Archives CNOSC, Rapport de la commission sur l’architecture des sports en Afrique, Yaoundé, 11 juillet 2011.

Archives du CNOSC, Procès-verbal de la XXIe réunion du Conseil Exécutif de l’ACNO, tenue le 11 Avril 1991 à l’Hôtel Royal Monceau de Paris.

Archives du CNOSC, Procès-verbal de l’Assemblée générale de l’ACNO, tenue du 4 au 6 novembre 1992 à Acapulco, pp. 92-93.

Archives du CNOSC, Procès-verbal de la VI e Assemblée générale de l’ACNO du 7 au 8 décembre 1988 à Vienne.

Archives du MINSEP, Loi n°2011/018 du 15 juillet 2011, relative à l’organisation et à la promotion des activités physiques et sportives au Cameroun, Titre I, dispositions générales, article 2.

Augustin J.P-Gillon, P. *Olympisme, Bilan et enjeux géopolitique*, Paris, Armand Colin, 2004.

Betsi A.G, *Histoire controversée des fédérations de football au Cameroun, de l’arbitraire à l’esprit cupide 1934-2000,* Tome I, Yaoundé, Editions Nna Maria, 2010.

Dikoumé F.C, *Le service public du sport en Afrique noire, l'exemple du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2012.

Jean Pierre Augustin, ''Eléments géopolitiques du sport africain, …

Justin AVOMO, ''Un demi-siècle de partenariat entre le Cameroun et le Comité International Olympique : 1963-2013'', thèse de doctorat PhD en Histoire des Relations Internationales, FALSH, Université de Yaoundé I, 2020.

Mbaye Kéba*, The IOC and South Africa, analysis and illustration of a humanist sport policy,* CIO*,* 1995*.*

Nadine Machikou, ''Gouvernance et administration performante su sport et de l'éducation physique pour un Cameroun émergent'', Actes de la Conférence annuelle des services centraux du MINSEP 2012.

Pierre LAGRUE" Jeux Olympiques-L'Afrique et les Jeux'', Encyclopaedia universalis, (en ligne), consulté le 23 janvier 2023.URL : https://www.universalis.fr/encyclopedie/jeux-olympiques-/-afrique-et-les-jeux

Raymond Aron, ''La sport entre le commerce et la politique,'' in Revue Etudes, juillet-aout 1984, pp. 55-62.